

KPMG AUDIT IS

Tour Eqho
2 avenue Gambetta,
92066 Paris La Défense Cedex
France

DELOITTE & ASSOCIES

185, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
France

VINCI
Société Anonyme

Attestation des commissaires aux comptes
sur les informations communiquées dans le
cadre de l'article L.225-115 5° du Code de
commerce relatif au montant global des
versements effectués en application des
alinéas 1 et 4 de l'article 238 bis du Code
général des impôts

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2017
VINCI
Société Anonyme
1, cours Ferdinand de Lesseps - 92851 Rueil-Malmaison Cedex
Ce rapport contient 5 pages
PB-181-29

KPMG AUDIT IS

Tour Eqho
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
France

DELOITTE & ASSOCIES

185, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
France

VINCI
Société Anonyme

Siège social : 1, cours Ferdinand de Lesseps - 92851 Rueil-Malmaison Cedex
Capital social : € 1 479 812 285

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du Code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des alinéas 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des alinéas 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général Adjoint. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des alinéas 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des alinéas 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des alinéas 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant 299 900 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des alinéas 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 16 mars 2018

KPMG Audit IS

DELOITTE & ASSOCIES



Jay Nirsimloo



Philippe Bourhis



Sami Rahal



Marc de Villartay



KPMG Audit

Immeuble Le Palatin
3, cours du Triangle
92 900 Paris – La Défense
France

Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle
BP 136
92 524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Rueil-Malmaison,
Le 12 mars 2018

Messieurs,

Nous vous confirmons que les sommes ouvrant droit aux déductions fiscales visées à l'article 238 bis du Code général des Impôts, au titre de l'exercice clos le 31/12/2017, telles que figurant dans le document joint, s'élèvent à 299 900 Euros.

Nous vous prions de croire, Messieurs, à l'assurance de nos salutations distinguées,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "C. Labeyrie", written over a horizontal line.

C. LABEYRIE

■ 1, cours Ferdinand-de-Lesseps
F-92851 Rueil-Malmaison Cedex
Tél.: +33 1 47 16 35 00
Fax : +33 1 47 51 91 02
Internet : www.vinci.com

Société Anonyme au capital de 1 509 619 915,00 Euros
RCS 552 037 806 Nanterre - TVA FR 32 552 037 806

Organisme	Montant
ARTHENA	10 000
Institut de France	15 000
Institut Français	50 000
Groupe ESSEC	40 000
Comité français Albert II	7 500
Mécénat Institut Montaigne	65 000
Association pour le développement des Œuvres d'entraide de l'armée.	5 000
Lycée Denis Diderot	10 000
Fondation IDDRI	40 000
Ass française des managers de la diversité	7 500
Solidarités internationales	39 900
Fondation deuxième chance	10 000
Total 2017	299 900